

RGPD : quel impact sur les établissements scolaires ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe		RGPD : quel impact sur les établissements scolaires ?			

Entré en vigueur le 25 mai 2018, le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) promet une protection des données personnelles à l'échelle européenne. Dès lors, tous les secteurs sont confrontés à de nouveaux enjeux, y compris les institutions publiques telles que les établissements scolaires.

Données personnelles à l'école : théorie vs pratique Si le RGPD change la donne pour bon nombre d'acteurs, l'environnement pédagogique avait déjà sa propre réglementation en matière de digital. En effet, l'arrêté du 30 novembre 2006, modifié par l'arrêté du 13 octobre 2017, définit l'acte réglementaire unique RU-003 destiné à régir la mise en place et l'exploitation des Espaces Numériques de Travail dans l'ensemble de l'écosystème scolaire,...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

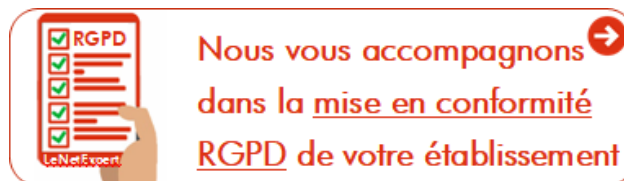
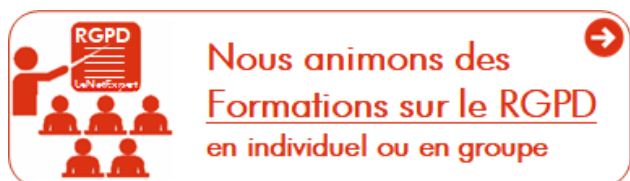
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

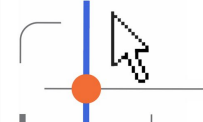
en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *RGPD : quel impact sur les établissements scolaires ?*
– *Les Echos*

Mise en conformité RGPD : comment se prémunir des pratiques abusives

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe LCI		Mise en conformité RGPD : comment se prémunir des pratiques abusives			

Le règlement général sur la protection des données personnelles – RGPD, est entré en application le 25 mai 2018. Ce texte a pour objectif de mieux protéger les particuliers concernant le traitement de leurs données personnelles et de responsabiliser les professionnels. Au vue de pratiques commerciales trompeuses, sur la mise en pratique du RGPD, la DGCCRF et la CNIL demande aux chefs d'entreprise d'être vigilant.

Le règlement général sur la protection des données personnelles – RGPD, s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou en tant que sous-traitant, dès lors qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne ou que son activité cible directement des résidents européens.

Des sociétés profitent de l'entrée en vigueur de ce règlement pour opérer du démarchage auprès des professionnels (entreprises, administrations, associations), parfois de manière agressive, afin de vendre un service d'assistance à la mise en conformité au RGPD.

Au regard de pratiques commerciales trompeuses, la DGCCRF et la CNIL formulent plusieurs recommandations :

- vérifier l'identité des entreprises démarcheuses qui ne sont en aucun cas, contrairement à ce que certaines prétendent, mandatées par les pouvoirs publics pour proposer à titre onéreux des prestations de mise en conformité au RGPD ;
- vérifier la nature des services proposés : la mise en conformité au RGPD nécessite plus qu'un simple échange ou l'envoi d'une documentation.

Elle suppose un vrai accompagnement, par un professionnel qualifié en protection des données personnelles, pour identifier les actions à mettre en place et assurer leur suivi dans le temps.

Dans certains cas, il peut aussi s'agir de manoeuvres pour collecter des informations sur une société en vue d'une escroquerie ou d'une attaque informatique.

Parmi les principaux réflexes à avoir en cas de démarchage, vous devez :

- demander des informations sur l'identité de l'entreprise démarcheuse permettant de faire des vérifications sur internet ou auprès des syndicats de votre profession ;
- vous méfier de telles communications prenant les formes d'une information officielle émanant d'un service public ;
- lire attentivement les dispositions contractuelles ou pré-contractuelles ;
- prendre le temps de la réflexion et de l'analyse de l'offre ;
- diffuser ces conseils de vigilance auprès de vos services et des personnels qui sont appelés à traiter ce type de courrier dans l'entreprise ;
- ne payer aucune somme d'argent au motif qu'elle stopperait une éventuelle action contentieuse.

[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

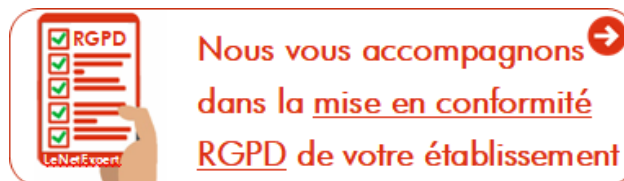
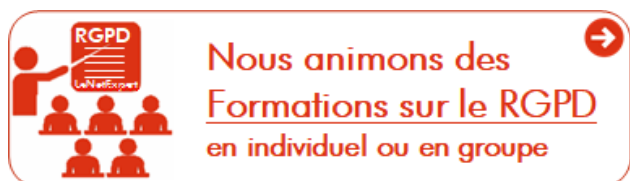
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Mise en conformité RGPD : comment se prémunir des pratiques abusives | CCI de l'Hérault*

Ce n'est pas une théorie du complot, votre portable vous espionne en permanence





**Ce n'est pas une
théorie du
complot, votre
portable vous
espionne en
permanence**

**LE NET EXPERT
VOUS INFORME**

La suspicion de certaines personnes affirmant que leurs téléphones portables pourraient sans cesse garder un œil sur elles ne semble plus relever du domaine de la paranoïa...[Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Ce n'est pas une théorie du complot, votre portable vous espionne en permanence

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES <i>.fr</i>	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES



Ce n'est pas une
théorie du
complot, votre
portable vous
espionne en
permanence

**LE NET EXPERT
VOUS INFORME**

La suspicion de certaines personnes affirmant que leurs téléphones portables pourraient sans cesse garder un œil sur elles ne semble plus relever du domaine de la paranoïa...[Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

La méthode d'Ovh pour démanteler les réseaux d'objets connectés zombies





**LE NET EXPERT
VOUS INFORME**

La méthode d'OVH pour démanteler les réseaux d'objets connectés zombies

Le premier hébergeur européen est une cible de choix pour les attaques par déni de service, de plus en plus menées via des objets connectés. OVH a donc créé un système pour déconnecter automatiquement les serveurs présents sur son réseau, avec les risques que cela comporte. Entretien avec Sébastien Mériot, l'un des ingénieurs derrière cet outil.

La lutte contre les *botnets*, ces larges réseaux d'appareils zombies, nécessite de traiter toujours plus de données, toujours plus rapidement. En décembre, la Botconf 2017 était placée sous le signe de l'automatisation et de l'intelligence artificielle (voir notre compte-rendu). Des chercheurs y présentaient autant des outils d'apprentissage que des systèmes capables de désassembler à la chaîne des logiciels, peu importe l'architecture sur laquelle ils reposent.

À cette occasion, Sébastien Mériot, ingénieur en sécurité chez OVH, a montré comment l'hébergeur automatise la suppression de serveurs de contrôle des *botnets* sur son réseau. « *La première menace pour un fournisseur d'accès est une attaque DDoS [déni de service distribué, NDLR], pas un rançongiciel. Si le réseau tombe, notre activité meurt* » déclarait-il alors. C'est ce danger que portent les malwares destinés à l'Internet des objets.

L'Internet des objets, cobaye idéal

« Nous avons choisi les malwares IoT, car c'est un domaine qui s'y prête très bien : la menace est en plein boom et les malwares sont généralement assez basiques » nous déclare Mériot, dans un entretien écrit. S'ils existent depuis une dizaine d'années, ils ont gagné leurs lettres de noblesse fin 2016, avec des campagnes fondées sur Mirai, dont celle contre Dyn, qui a rendu un nombre important de sites inaccessibles...[Lire la suite sur la source]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Cyber sécurité : tous concernés

 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
---	---	---	---	--	--



**LE NET EXPERT
VOUS INFORME**

Cyber sécurité : tous concernés

Les « rançongiciels » attaquent chaque année des milliers de sociétés de toutes tailles. N'attendez plus pour vous protéger.

Pour toutes les sociétés, 2018 sera l'année de la cyber sécurité. En 2017, le ransomware WannaCry (ou annaCrypt), qui a paralysé des milliers d'entreprises dans le monde entier, a provoqué une réelle prise de conscience des dangers encourus par toutes les entreprises, y compris les plus petites.

Contrôle à distance d'une entreprise

Lors du voyage à Tel Aviv de la FF2i (Fédération française de l'Internet immobilier), on nous a montré des images spectaculaires de prise de contrôle à distance de voitures,

de centrales électriques, de centres de traitements des eaux, d'usines. Et bien évidemment, les systèmes d'informations sont encore plus visés. À l'origine, il s'agissait principalement d'opérations militaires cherchant à déstabiliser un pays. L'opération la plus spectaculaire fut la paralysie des centrifugeuses nucléaires iraniennes par un virus, introduit sur une clé USB par la CIA.

Aujourd'hui, il s'agit de délinquance financière : paralysie d'un système, puis demande de rançon. Comme peu avaient anticipé le danger, la vulnérabilité des entreprises est très grande. Voici ce qui peut se passer demain dans votre agence immobilière : vous allumez vos ordinateurs et vous voyez un message demandant 50 000 euros pour rétablir vos PC qui sont tous bloqués, écran noir total, l'entreprise est à l'arrêt !

Toutes les sociétés sont concernées

Les petites entreprises peuvent penser que les hackers s'intéressent uniquement aux grandes sociétés, plus riches donc capables de verser des rançons plus importantes. Hélas, ce n'est pas le cas ! Il existe à la fois des braqueurs de banques et des voleurs à la tire... Et aujourd'hui, sur Internet, pour attaquer une société, il n'est pas besoin d'être un hacker expert, on peut louer les services de pirates du Net sans avoir de compétences techniques. Les spécialistes de la sécurité sur Internet rapportent que des milliers d'entreprises sont rançonnées, mais on ne le sait pas car elles préfèrent se taire plutôt que d'avouer s'être mal protégées...[Lire la suite sur le site source]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

RGPD : tout savoir pour mettre son entreprise en conformité

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Le Net Expert VOUS INFORME		RGPD : tout savoir pour mettre son entreprise en conformité			

À compter du 25 mai 2018, tout organisme exploitant des données personnelles de personnes résidant sur le territoire européen devra se conformer au Règlement général sur la protection des données personnelles....[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



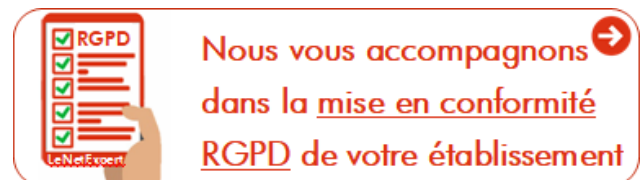
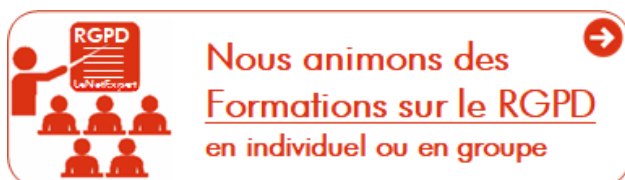
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD
?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

2018 sera l'année des piratages via les objets connectés en 2018





Les
cybercriminels
vont frapper
via les objets
connectés en
2018

Les cybercriminels ont un bel avenir et ils devraient le prouver avec une force décuplée dès 2018. Des experts américains l'annoncent, les attaques informatiques, pourtant massives, qui ont eu lieu cette année partout dans le monde n'étaient qu'un avant-goût de ce qui nous attend l'an prochain. Car les outils de piratage se développent et promettent d'être encore plus performants. Et une nouvelle manière d'opérer se profile, piéger et rançonner des hommes d'affaires ou de riches personnalités via leurs objets connectés.

Dans son rapport annuel, la société américaine McAfee, spécialisée dans la sécurité informatique, estime que 2018 pourrait voir arriver des attaques "à la personne" menées par ce qu'on pourrait appeler des "pirates à gages", un nouveau métier en quelque sorte. Ces derniers s'introduiraient directement chez les victimes désignées grâce aux objets connectés qui sont encore nettement moins sécurisés que les ordinateurs ou les smartphones.

Les données personnelles à la merci des "pirates à gages"

Les fabricants de ces objets de plus en plus divers récoltent de nombreuses données personnelles des clients, et de leurs enfants, et ont tendance à les lâcher sur le marché commercial sans aucun accord des intéressés, sans même les informer d'ailleurs...

Les logiciels utilisés par des hackers pour obtenir des rançons, **Bad Rabbit**, **NoptPetya**, **Wannacry** pour les plus connus, ont fait largement leurs preuves en 2017 en paralysant des centaines de milliers d'ordinateurs. Mais le pire est attendu dans les mois à venir, les experts en sécurité craignent non plus des blocages informatiques mais carrément des destructions ciblées. Autre inquiétude, la vente clandestine de ces logiciels à des entreprises malfaisantes qui voudraient nuire à leurs concurrentes...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Les cybercriminels vont frapper via les objets connectés en 2018* | Euronews

RGPD : Les changements apportés sur les noms de domaines



Denis JACOPINI



vous informe

RGPD : Les changements apportés sur les noms de domaines

Le RGPD comporte de nombreuses mesures servant de référence pour les années à venir. C'est pourquoi il est très long. Il nous est alors impossible de vous détailler chaque condition une par une. Toutefois, nous pouvons vous évoquer quelques points principaux auxquels les entreprises devront se conformer. Parmi les changements importants apportés par le RGPD, le nom des domaines constitue l'élément le plus concerné.

Quand une entreprise possède de nombreux noms de domaine, elle est répertoriée dans l'annuaire des noms de domaine très connu sous le terme « Whois ». Ce registre a pour but d'informer les personnes susceptibles d'être intéressées par un nom de domaine, de connaître sa disponibilité et l'identité de la personne à qui il peut appartenir. Alors, au moment de l'enregistrement de votre nom de domaine, certaines de vos données privées seront diffusées en libre accès sur l'annuaire Whois.

Auparavant, les hébergeurs proposaient une **option Whois Anonyme**. Mais cette alternative n'est plus optionnelle depuis la mise en application du RGPD. Elle devient obligatoire. En effet, le RGPD mise sur l'anonymisation des données personnelles du représentant légal de l'entreprise afin de limiter tout désagrément y afférent. Alors, il est impératif d'utiliser une pseudonymisation qui va permettre de camoufler les données confidentielles. Le principe de ce camouflage consiste à remplacer la valeur donnée par une valeur fictive mais compréhensible...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

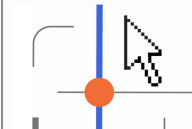
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Les changements apportés par la nouvelle loi RGPD sur les noms de domaines*

RGPD : Des conseils pour les employeurs

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe		RGPD : Des conseils pour les employeurs			

Depuis le 25 mai 2018, toute organisation qui traite des données personnelles doit se conformer au règlement UE 2016/679 en date du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit RGPD. Ce règlement vient rafraîchir l'ancienne directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui reposait sur un système déclaratif préalable.

Le RGPD supprime ce système déclaratif et crée une série de mesures que doivent respecter les chefs d'entreprises en leur qualité d'employeurs (mais pas seulement), dans la mesure où ils ont à traiter un certain nombre de données personnelles, voire très personnelles, concernant leurs salariés.

Le champ d'application du RGPD

Le RGPD vise les données collectées par l'employeur à l'occasion de l'embauche (curriculum vitae) et tout au long de l'exécution du contrat de travail (numéro de sécurité sociale, arrêts maladies, déclarations fiscales etc...). Ces données sont en effet susceptibles d'identifier la personne que ce soit directement (nom, prénom...) ou indirectement (adresse, téléphone, numéro de sécurité sociale...). D'autres données apportent des renseignements personnels sur les salariés comme l'orientation sexuelle, l'orientation politique ou religieuse, l'état de santé...

Il est important de préciser que seules les données nécessaires à l'objectif poursuivi peuvent être collectées et que ces données ne peuvent être conservées que pour la durée nécessaire à l'exécution du contrat de travail ou au respect d'obligations légales, ou encore à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de leur collecte.

Le RGPD s'applique dans toute l'Union Européenne. Ainsi, dès lors qu'un seul salarié de l'entreprise réside dans un état européen, l'employeur, quelle que soit la nationalité de son entreprise, devra appliquer les règles édictées par ce règlement.

Les 5 mesures phares du RGPD

- **L'établissement d'un registre des traitements des données personnelles**
- **La désignation d'un délégué à la protection des données**
- **L'information des salariés**
- **Le droit des salariés**
- **La sécurisation des données**

[la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *L'impact du RGPD sur l'employeur*